



PERSAN

LES PERSANS POINTÉES ET NON-POINTÉS SONT JUGÉS COMME DEUX RACES DIFFÉRENTES.

Connu pour sa nature calme et stable, le persan impressionne par sa douceur et ses longues robes d'une multitude de couleurs et de patrons.

I – CORPS/CONFORMATION (30)

(15) CORPS – Corps court, compact, forte ossature et bas sur pattes. Poitrine profonde, il est tout aussi massif des épaules à la croupe. Section médiane bien arrondie et dos plat. De taille moyenne à grande, il ne faut pas sacrifier la qualité pour la simple taille. La queue est courte et épaisse.

(5) COU – Court, épais et puissant.

(5) JAMBES – Courtes, musclées et ossature lourde. Les pattes antérieures sont droites. Les jambes postérieures sont droites de haut en bas vues de derrière, avec les orteils vers l'avant et aucun évasement.

(5) PIEDS – Grands, fermes et arrondis avec les orteils rapprochés et non évasés.

II – TÊTE (30)

(10) FORME – Ronde et massive avec une grande largeur de crâne. Structure osseuse sous-jacente bien arrondie. Vue de face, la tête est divisée en quatre quartiers (proportionnellement parlant); la fracture « break » du nez est au centre du visage du chat, l'axe horizontal coupe les yeux, l'axe vertical coupe le centre du front jusqu'au centre du menton, les 4 quartiers seraient de taille égale sur une tête parfaitement arrondie. De profil, la tête donne l'apparence de la lettre majuscule "B".

(5) FRONT – Arrondi, donnant un aspect bombé avec une bonne structure osseuse sous-jacente. Le dôme devrait être arrondi en douceur lorsqu'il est senti de haut en bas et d'un côté à l'autre.

(5) MÂCHOIRE ET MENTON – Arrondi, donnant un aspect bombé avec une bonne structure osseuse sous-jacente. Le dôme devrait être arrondi en douceur lorsqu'il est senti de haut en bas et d'un côté à l'autre.

(5) OREILLES – Les oreilles sont petites, à bout rond, inclinées vers l'avant et ne sont pas très ouvertes à la base. Les oreilles sont éloignées et bases sur la tête. Ils s'adaptent dans les contours arrondis de la tête et en tant que tel, leur largeur donne l'apparence d'une tête supérieure large et presque nivelée.

(5) YEUX – Grands, ronds, écartés donnant un regard doux et ouvert sur le visage.

III – ROBE/LONGUEUR (10)

La robe doit être longue, douce, dense, de texture fine, brillante, pleine de vie et doit flotter loin du corps. La longueur de la robe peut être légèrement plus courte sur la croupe. La fraise devrait être immense et continuer en frange profonde entre les pattes avant. Les touffes d'oreilles doivent être longues et courbées. Les touffes d'orteils sont longues et la robe à l'arrière et de la queue doivent être dense.

IV – COULEUR (25)

POINTÉ

(10) COULEUR DE LA ROBE – Uniforme. Contraste défini entre la couleur du corps et la couleur des pointes. Une coloration du corps plus sombre est permise chez les chats âgés. Les taches abdominales sont permises, mais la préférence est octroyée aux chats qui n'ont pas de telles taches.

(10) COULEUR DES POINTES – La couleur du masque, des oreilles, des pattes et de la queue est dense et clairement définie. Les couleurs sont identiques et libres marques (sauf pour les pointes lynx). Le masque couvre tout le visage, y compris les patons. Un tracé connecte le masque et les oreilles. Le masque peut être incomplet chez les chatons.

(5) COULEUR DES YEUX – Profond, brillant, bleu. La préférence est donnée à la profondeur de la couleur.

NON-POINTÉ

(20) COULEUR DE LA ROBE – L'intensité, le contraste et la solidité de la couleur des racines aux pointes doivent être pris en compte. Les points pour les chats avec des marques spéciales doivent être divisés en 10 points pour la couleur et 10 points pour les marques de motifs. Sinon, les points pour les couleurs doivent être répartis uniformément.

(5) COULEUR DES YEUX – La couleur des yeux doit être conforme aux exigences de la couleur de robe spécifique possédée par un chat. Les juges doivent privilégier la profondeur, la brillance et la régularité de la couleur des yeux.

V – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

Doit inclure le corps, la robe, les yeux et les dents. Le chat doit être en bonne condition physique et bien toiletté. La santé générale et la vigueur sont reflétées par des yeux clairs, un pelage brillant et une apparence alerte. Le chat entier devrait donner l'impression de puissance robuste et de fermeté. Le chat doit avoir un bon tonus musculaire, sans signe d'obésité.

PÉNALITÉS

DEDUCTION

Structure osseuse délicate (relativiser pour la femelle)	1-5
Poitrine étroite, dos long	1-3
Long cou mince	1-3
Longues jambes ou jambes arquées	1-3
Orteils évasés, pieds ovales	1-3
Queue longue ou pointue	1-3
Oreilles inclinées vers l'extérieur de la tête	1-3
Oreilles sont hautes ou trop rapprochées	1-3
Grandes oreilles pointues	1-3
Tête longue et étroite, nez romain ou museau mince	1-3
Petits yeux, yeux fixés trop près l'un de l'autre	1-3
Yeux non-ronds ou inclinés	1-3
Couleur des yeux terne ou pâle	1-3

PERSAN



Yeux pleurent excessivement indiquant des canaux lacrymaux obstrués (faute grave)	3-5
Mauvaise couleur des yeux	1-5
Masque incomplet (pointés)	1-5
Couleur des pointes non concordante (pointés)	1-5

REFUS DE TOUT TITRE

- Malocclusion
- Miniaturisation
- Tout signe de difficulté à respirer normalement
- Tout chat (autre que roux ou roux agouti) montrant les attributs du persan « Peke Face »
- Tout autre critère de refus, tel que prescrit dans la Préface générale

COULEURS RECONNUES

Pour obtenir la liste complète, vous référer à la Liste des couleurs et patrons.

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Naturelle (les pointés sont hybrides)

EXIGENCES D'ENREGISTREMENT : Aucune fondation permise

EXIGENCES EXPOSITION : Aucune fondation permise

ANCÊTRES PERMIS: Persan

ACCOUPEMENTS PERMIS : Persan